



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 03 mai 2018

n° 049-18 C

Objet : *RS - Approbation de la convention de transfert de gestion de biens entre Chambéry-Grand Lac Economie et Chambéry métropole - Cœur des Bauges afin de permettre l'aménagement et l'implantation de places réservées au rechargement de véhicules électriques*

- date de convocation le 27 avril 2018
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-huit, le jeudi trois mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 48

Aillon-le-Jeune	
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Anne Manipoud
Bellecombe-en-Bauges	
Challes-les-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Mustapha Hamadi - Sylvie Koska - Pierre Perez - Benoît Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Dominique Saint-Pierre - Alexandra Turnar
Cognin	Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillemet
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin - Jean-Michel Picot
La Thuile	
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 11

de Philippe Bard à Aloïs Chassot - de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Christiane Boisselon à Driss Bourida - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Jean-Benoît Cerino à Catherine Chappuis - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Jean-Claude Davoine à Pierre Perez - de Dominique Mornand à Benoît Perrotton - de Marie Perrier à Xavier Dullin - de Dominique Pommat à Jérôme Esquevin - de Philippe Trepier à Christian Gogny

- conseillers excusés : 23

Jean-Luc Berthalay - François Blanc - Stéphane Bochet - Suzanne Boucher - Françoise Bovier-Lapierre - Albert Darvey - Christine Dioux - Julien Donzel - Pierre Duperier - Marie-José Dussauge - Maryse Fabre - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Bernadette Laclais - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Gérard Marcucci - Christian Papegay - Damien Regairaz - Jean-Pierre Ruffier - Walter Sartori - Alain Thieffenat - Françoise Van Wetter

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 03 mai 2018

délibération n° 049-18 C

objet **RS - Approbation de la convention de transfert de gestion de biens entre Chambéry-Grand Lac Economie et Chambéry métropole - Cœur des Bauges afin de permettre l'aménagement et l'implantation de places réservées au rechargement de véhicules électriques**

Luc Berthoud, vice-président chargé de l'agriculture périurbaine, des cours d'eau, du développement durable, des espaces naturels et de la transition énergétique, précise que le développement à grande échelle du véhicule électrique en France suppose que des infrastructures de recharge soient disponibles pour les usagers. Si l'essentiel des recharges se fera au domicile ou sur les lieux de travail, la disponibilité de bornes de recharge en accès public est jugée nécessaire pour assurer l'utilisateur contre le risque d'autonomie insuffisante et pour répondre à une carence actuelle de bornes privées.

Chambéry-Grand Lac Economie (CGLE) a souhaité installer des bornes de recharge accélérée/normale pour les véhicules électriques sur la majorité de ses parcs d'activités économiques. A ce titre, CGLE a sollicité Chambéry métropole - Cœur des Bauges, propriétaire des parcelles cadastrées section AE n° 192-AB n° 517-AH n° 74 à Chambéry, section O n° 330 et 306 à Challes-les-Eaux, section AI n° 173 à Saint-Baldoph, afin qu'une partie de ces parcelles soit mise à disposition et aménagée pour accueillir des bornes de recharge pour des véhicules électriques.

Une convention fixe les engagements des parties et les modalités du transfert de gestion des biens à titre gratuit

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges,

Vu l'article L.2123-3 du code général de la propriété des personnes publiques,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la convention de transfert de gestion de biens entre Chambéry-Grand Lac Economie et Chambéry métropole - Cœur des Bauges, afin de permettre l'aménagement et l'implantation de places réservées au rechargement de véhicules électriques,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer cette convention ainsi que toute autre pièce à intervenir.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 049-18 C

Objet de l'acte : RS - Approbation de la convention de transfert de gestion de biens entre Chambéry-Grand Lac Economie et Chambéry métropole - Cœur des Bauges afin de permettre l'aménagement et l'implantation de places réservées au rechargement de véhicules électriques

Thème Préfecture : 3 - Domaine et patrimoine 3 - Locations 2 - Baux à donner

Date de l'acte : 03 mai 2018

Annexe : Convention de transfert de gestion;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20180503-lmc1H20897H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20897H1

Date de transmission en Préfecture : 22 mai 2018

Date de réception en Préfecture : 22 mai 2018